



Union des syndicats CGT métaux 34

Dépôt Légal : 1046/O, date du dépôt : 18/12/2006, en mairie de Montpellier

Montpellier, le 21 septembre 2012

Communiqué

AVEC LES PATRONS DE LA MÉTALLURGIE DE L'HÉRAULT, LA BAISSÉ DU COÛT DU TRAVAIL, C'EST DEPUIS 22 ANS !

Le 21 septembre 2012 à partir de 10 heures, les syndicats étaient convoqués au siège de l'UIMM Méditerranée Ouest (l'organisation patronale de la métallurgie qui couvre les départements de l'Hérault, de l'Aude et des Pyrénées Orientales).

Pour bien saisir la situation critique des salariés non-cadres de la métallurgie de l'Hérault, il faut savoir :

- Que, depuis 1990, le patronat de la métallurgie de la région a patiemment déconstruit toutes les garanties collectives acquises par les métallurgistes dans les années 1970-80.
- Par exemple, la prime d'ancienneté était calculée sur les salaires réels dont la moyenne est à 30% au dessus du mini. Aujourd'hui, la référence est un salaire bidon qui ne vaut plus que les 2/3 du salaire minimal.
- Autre exemple, la prime de panier était égale à la valeur du point. Elle ne représente plus que la moitié du point réel.
- Dernier exemple, le seuil d'embauche d'un bac pro ou techno, quand les seuils étaient respectés, était à 53,57 % au dessus de SMIC. Aujourd'hui, même quand les seuils d'embauche sont respectés, ce qui est rare, les baccalauréats professionnels et de technologie, dans la filière employés techniciens, sont embauchés à 0,39% au dessus du SMIC.
- Dernière provocation du patronat : depuis le 1^{er} juillet, les primes d'ancienneté des ouvriers et employés des 6 plus bas échelons de la grille hiérarchique sont gelées pour une durée qui peut aller de 8 à 38 ans.

Par conséquent, la « baisse du coût du travail », tant réclamée par le patronat, a déjà eu lieu en continu depuis 22 ans.

Au cours de la réunion du 21 septembre, la CGT a dénoncé la décision de geler les primes d'ancienneté des catégories ouvriers et employés. La CGT a demandé une augmentation sensible des primes d'ancienneté de tous, l'indemnité de panier de nuit à 7 € et l'augmentation de 5 % de toutes les RAG. Réponse à la prochaine réunion. Mais l'attitude de la délégation patronale était plutôt fermée à toute discussion. La parole est maintenant aux salariés qui doivent faire entendre leurs voix dans les entreprises.

Contact : Michel Perraud SG Union des syndicats CGT Métaux 34, 06 8095 9464

Informations complémentaires : www.cgt-metiaux-montpellier.org